



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du jeudi 19 juin 2025**

- Version affichage -

DATE DE CONVOCATION	L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-neuf juin à 17h42, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le dix juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle 1-11 sise 3 rue des frères Robin, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.
NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :	<u>Etaient présents :</u> Monsieur Stéphane GRASSET, Madame Elisabeth MORELLI, Madame Celeste MESSINA-DOMINIONI, Madame Annie CHEVALIER-SAINSILY, Madame MAZERY Pierrette, Madame GAULIER Françoise, Monsieur Jean-Emmanuel KERR, Madame Isabelle BARRET, Monsieur Richard LETEURTRE.
En exercice : 13	
Présents : 9	<u>Absentes excusées :</u> Madame DE DINECHIN Anne-Laure, Madame Odille GUERIN, Monsieur FRANZIL Serge
Votants : 9	<u>Absentes :</u> Madame Frédérique SARRAU
	<u>Pouvoir :</u>

Secrétaire de séance : Madame Sarah JANOCKA, directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Ouverture de la séance à 17h42

Monsieur le Président rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Désignation d'un nouvel administrateur
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 09 avril 2025
- 3) Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives
- 4) Subventions aux associations à caractère social et médico-social
- 5) Questions diverses

Désignation d'un administrateur nommé, par arrêté du Maire, en qualité de membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : Monsieur Richard LETEURTRE , Directeur du champ Culture, Insertion et Remobilisation au sein de l'association La Sauvegarde des Yvelines, au titre des personnes qualifiées dans le domaine de la jeunesse et de l'insertion et participant à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune.

Accusé de réception en préfecture
078-267800449-20251204-2025-CACCAS-20-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Délibération 2025-CACCAS-18 portant approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 09 avril 2025

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la séance du Conseil d'Administration du 09 avril 2025 dont lecture est donnée par Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVENT à l'unanimité** le procès-verbal du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 09 avril 2025

REPARTITION DES VOIX : 9 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives

Depuis le 01 janvier 2025, 8 foyers ont bénéficié de tickets services pour un montant total de 1 020€.

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **PRENNENT ACTE** des aides dispensées sur la période du 01 janvier au 10 juin 2025 au titre de l'aide sociale facultative et des pouvoirs délégués

Délibération 2025-CACCAS-19 portant subventions pour l'exercice 2025 aux associations œuvrant dans le domaine social et médico-social

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget prévisionnel 2024 du Centre Communal d'Action Sociale,,

Vu les demandes de subvention adressées par des associations et organismes de droit privé à but non-lucratif adressées au CCAS pour l'année 2025,

Considérant la nécessité, pour les associations et organismes de droit privé, de bénéficier de subvention pour pouvoir fonctionner et assurer aux Bucois une aide à vocation sociale, médico-sociale et/ou humanitaire,

Considérant la volonté manifestée par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'apporter un concours financier aux associations à caractère social œuvrant sur la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

- Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé comme suit :

Identification de l'association	Subvention 2025 votée par le CCAS de Buc
Chiens Guides d'Aveugles	200.00 €
ASP 78 Association d'Accompagnement en Soins de support et soins Palliatifs dans les Yvelines	900.00 €
AVH 78 Association Valentin Haüy des Yvelines	500.00 €
Croix-Rouge Française Unité Locale de Buc et environs	2 000.00 €
Restos du Cœur 78 Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur des Yvelines	200.00 €

Accusé de réception en préfecture
078-267800449-20251204-2025-CACCAS-20-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2025

SNLY Buc-Jouy Solidarités Nouvelles pour le Logement	800.00 €
UNAFAM 78 Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques	800.00 €
SECOURS CATHOLIQUE - Antenne de Buc	1 000.00 €
Secours Populaire Français – Fédération des Yvelines	500.00 €
Alteralia	1 500.00 €
Insertion Sauvegarde des Yvelines	200.00 €
Total :	8 600.00 €

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025 du CCAS l'article 65748 intitulé Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (Autres personnes de droit privé)

REPARTITION DES VOIX : 9 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

QUESTIONS DIVERSES

- Prochains Conseils d'Administration du CCAS :
- 09 octobre 2025 à 17h30
- 04 décembre 2025 à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h13.

Accusé de réception en préfecture
078-267800449-20251204-2025-CACCAS-20-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2025